

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°1003-01-26

OBJET :

Conventionnement de
fonctionnement du Pays
de Pontivy

MEMBRES

- EN EXERCICE : 13
PRESENTS : 10
POUVOIRS : 0

VOTES

- VOIX : 10
POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt-six, le treize janvier à quatorze heures trente, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Pontivy dans les locaux de Pontivy Communauté sur convocation de son Président, Claude VIET.

Etaient présents : Benoît Rolland, Stéphane Hamon, Henri Le Corf, Bernard Le Breton, Claude Viet, Daniel Audo, Michel Jarnigon, Laurent Ganivet, Guénaël Robin, Pascal Roselier.

Etaient excusés : Sylvette Le Strat, Joseph Le Bouédec, Michel Pourchasse

Autres personnes : Francis Morin, Romain Leurette, Gildas Richard, Yann Dugenet, Martine Morel

Secrétaire de séance : Benoît ROLLAND

Exposé des motifs :

Afin d'assurer la continuité et la bonne organisation du fonctionnement du syndicat mixte du Pays de Pontivy, il est proposé d'actualiser la convention tripartite liant le Pays de Pontivy, Centre Morbihan Communauté et Pontivy Communauté.

Cette actualisation ne modifie pas les principes antérieurement retenus ; elle vise à adapter la convention aux modalités de fonctionnement en vigueur et à supprimer toute référence nominative aux agents mis à disposition.

Pour rappel, le syndicat mixte du Pays de Pontivy exerce deux missions principales en matière d'aménagement du territoire et d'expérimentation locale, à savoir :

- l'élaboration et le suivi du SCoT
- la contractualisation avec les partenaires institutionnels, notamment la Région et l'Union européenne.

Son fonctionnement repose sur la mise à disposition de personnels par Pontivy Communauté, qui assure le portage administratif et financier de cette ingénierie.

La présente convention a pour objet de définir, conformément aux délibérations concordantes des trois collectivités, à compter du 1er janvier 2026 :

- les modalités actualisées de fonctionnement,
- de mise à disposition des agents
- de refacturation des coûts correspondants,

À compter de 2026, les dépenses liées aux missions du Pays de Pontivy feront l'objet d'une refacturation par Pontivy Communauté selon deux modalités distinctes :

- les **dépenses de personnel** seront refacturées au réel, sur la base des mises à disposition effectives des agents. La facturation des dépenses de personnel interviendra une fois par an
- les **frais de fonctionnement** feront l'objet d'un forfait, fixée au 1er janvier 2026 et indexée annuellement. Ces frais pourront évoluer par avenant à la convention.

Compte tenu du mode de fonctionnement du Pays de Pontivy, reposant exclusivement sur les contributions de ses EPCI membres, Pontivy Communauté établira une facture annuelle correspondant aux services mis à disposition. Le financement sera assuré par des appels à cotisations auprès des EPCI, réalisés semestriellement, selon une clé de répartition fondée sur la population, calculée à partir des données DGF les plus récentes.

Considérant les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Claude VIET, Président du Pays de Pontivy ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de fonctionnement ;

Considérant que la convention proposée s'inscrit dans la continuité des principes antérieurement retenus et vise à actualiser les modalités de fonctionnement du Pays de Pontivy ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide de :

- ➔ Approuver la convention de financement du syndicat mixte du pays de Pontivy
- ➔ Autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que **tous les actes et documents nécessaires à son exécution.**

Fait à Locminé
Le 13 janvier 2026
Le Président,
Claude VIET



**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE PONTIVY**

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le

ID : 056-255613416-20260113-1003_01_26-CC

23 51 2026
PREFECTURE
13 01 26

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE PONTIVY

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2026

PRESENTÉ EN COMITE SYNDICAL

MARDI 13 JANVIER 2026

BUDGET 2026

> DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

	Rappel 2025	Proposition 2026	Variations %
BUDGET	268 366,71 €	240 226,16 €	-10%
FONCTIONNEMENT	163 680,00 €	183 850,00 €	+12%
INVESTISSEMENT	104 686,71 €	56 376,16 €	-46%
COTISATION	140 188,74 €	160 969,82 €	+15%
CMC	51 069,80 €	58 640,21 €	
Pontivy Communauté	89 118,94 €	102 329,61 €	

- 1- Les postes de dépenses et de recettes ainsi que leur variation seront également présentés oralement lors du comité syndical.
- 2- Les résultats ci-dessus peuvent varier, à la marge, par rapport à la version du budget qui sera présentée ultérieurement pour vote.

> DÉTAILS DES RÉSULTATS 2025 ET PROPOSITION 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		2025		2026	
		BUDGET	REALISE	BUDGET	VARIATION
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 350,00	17 401,50	29 950,00	18%
60	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	500,00	101,13	500,00	0%
60623	Alimentation	300,00	29,87	300,00	
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	71,26	200,00	
61	SERVICES EXTERIEURS	5 950,00	3 302,44	5 950,00	0%
6156	Maintenance	1 450,00	1 140,00	1 450,00	
6161	Primes d'assurances multirisques	2 000,00	1 931,44	2 000,00	
6182	Documentation générale et technique	500,00		500,00	
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00		2 000,00	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	18 900,00	13 997,93	23 500,00	24%
6234	Receptions	700,00	164,00	300,00	-57%
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	276,34	1 000,00	
6281	Concours divers	2 000,00	1 826,18	2 000,00	
62878	A des tiers - Remboursement de frais	15 000,00	11 640,21	20 000,00	33%
6288	Autres charges externes diverses	200,00	91,20	200,00	
12	CHARGES DE PERSONNEL	97 000,00	89 649,62	95 000,00	-2%
6218	Autre personnel extérieur	97 000,00	89 649,62	95 000,00	-2%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 730,00	13 138,30	37 900,00	157%
65311	Indemnités élus	2 500,00	2 216,68	23 400,00	836%
65322	Frais de mission	800,00	696,62	1 500,00	88%
65313	Cotisations de retraites	200,00	145,00	2 000,00	900%
65568	Autres contributions	1 000,00		1 000,00	
65748	Subv de fonct. Aux association et autres organismes	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
66	CHARGES FINANCIERES		0,00	0,00	
042	OP. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	26 600,00	19 313,64 €	21 000,00	-21%
023	VIREMENT VERS LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00		7 249,52	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		163 680,00	139 503,06	191 099,52	17%

- **Chapitre 011** : dans ce chapitre apparaît, en autres :
Le forfait frais de fonctionnement « remboursement de frais » facturé par Pontivy Communauté (cf. convention de fonctionnement) directement liés aux charges de personnel (62 – Autres services extérieurs). Les « versement à des organismes de formation » ou « voyages et déplacements » budgétisés notamment pour des formations à destination des agents n'ont pas été aussi important qu'envisagé mais sont reportés à la proposition 2026 pour réalisation.
 - **Chapitre 012** : Effectif constant (1,8 ETP).
L'évolution de la masse salariale est marquée par une légère baisse, le réalisé correspondant aux dépenses de personnel engagées au titre du mois de décembre 2024 et de la période de janvier à novembre 2025.
 - **Chapitre 65** : dans ce chapitre apparaît :
La subvention au Conseil de développement (65 748)
Les indemnités élus et cotisations de retraites et autres contributions associées
- Chapitre 042** : dans ce chapitre apparaît les amortissements des biens

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2025		2026	
		PROPOSITION	ENCAISSE	BUDGET	VARIATION
13	REMBOURSEMENT CHARGES DE PERSONNELS	0,00	0,00	0,00	
74	DOTATIONS-SUBVENTIONS-PARTICIPATIONS	140 188,74	140 191,50	160 969,82	15%
74758	Participation des autres groupements	140 188,74	60 774,57	160 969,82	
7477	Fonds européen	-	79 414,17		
7588	Autres produits divers de gestion courante	-	2,76		
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	7 200,00	7 150,00	6 000,00	-17%
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	16 291,26	16 291,26	24 129,70	48%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		163 680,00	163 632,76	191 099,52	17%

- **Chapitre 74** : Dans ce chapitre apparaît :
Cotisation de Centre Morbihan Communauté et de Pontivy Communauté
Fonds européens au titre de l'ingénierie 2021, 2023 et 2024
- **Chapitre 042** : dans ce chapitre apparaît des écritures internes de transfert entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, sans mouvement de trésorerie.
- **Chapitre 002** : Excédent de fonctionnement n-1 reporté

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2025		2026	
		PROPOSITION	REALISE	PROPOSITION	VARIATION
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-		0,00	
2051	Refonte / création site internet			0,00	
OP	Révision du SCOT	97 486,71	88 383,10	57 625,68	-41%
202	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	97 486,71	85 364,30	55 625,68	
2033	Annonces officielles		3 018,80	2 000,00	
2181	Agencements, aménagt de terrains				
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	7 200,00	7 150,00	6 000,00	-17%
001	DEFICIT REPORTE	-			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		104 686,71	95 533,10	63 625,68	-39%

- OP : correspondant à la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- **Chapitre 040** : dans ce chapitre apparaît des écritures internes de transfert entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, sans mouvement de trésorerie.

RECETTES D'INVESTISSEMENT		2025	
		PROPOSITION	ENCAISSE
10	DOTATION FONDS DIVERS ET RESERVES	7 300,00	38 808,91
10222	FCTVA	7 300,00	11 808,91
1311	Subventions Etat	0	27 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
040	OP. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	26 600,00	19 313,64
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	
001	EXCEDENT REPORTE	70 786,71	70 786,71
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		104 686,71	128 909,26

- **Chapitre 10** : dans ce chapitre apparait
La FCTVA perçu
Une dotation de l'Etat au titre de la révision du SCOT
- **Chapitre 040** : Amortissement des biens
- **Chapitre 001** : Excédent d'investissement n-1 reporté

FOCUS : ETAT DES PAIEMENTS MARCHÉ RÉVISION SCOT

L'approbation du SCOT est prévue en 2026

	Diagnostic	PAS	DOO	ARRÊT / APPRO	TOTAL
	2023	2024	2024-2025	2025-2026	
	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	
	38 256,00 €	53 520,00 €	61 560,00 €	54 360,00 €	207 696,00 €
Acompte	22 953,60 €	26 760,00 €	18 468,00 €	22 800,00 €	
Date facture	09/11/2023	28/03/2024	10/10/2024	12/06/2025	
Solde / Acompte	15 302,40 €	26 760,00 €	24 624,00 €	5 760,00 €	
Date facture	21/11/2023	17/06/2024	20/12/2024	12/06/2025	
Solde / Acompte			18 468,00 €	12 900,00 €	
Date facture			30/04/2025	18/11/2025	
TOTAL	38 256,00 €	53 520,00 €	61 560,00 €	41 460,00 €	194 796,00 €
RESTANT	- €	- €	- €	12 900,00 €	12 900,00 €

Au 31/12/2025, 194 796 € ont été payés soit 93% du montant total du marché (TTC).

Par ailleurs, plusieurs dépenses prévisionnelles, rattacher au marché de révision, restent à engager :

- Frais d'indemnisation commissaires enquêteurs (x3) estimés à 20 000 €
- Frais de publication diverses